

Pouvoir s'opposer
Toujours proposer

PENSEZ CFTC CDC

TRIBUNE CFTC

ENCORE UN MIRACLE DE L'HOMÉOPATHIE !

Revalorisation des rémunérations des fonctionnaires de catégorie C et B à compter du 1er janvier 2015.

Le 31 janvier 2014, une série de textes avait modifié la carrière des fonctionnaires de catégorie C et B des trois versants de la Fonction publique. Cette modification s'accompagnait de la revalorisation de la grille indiciaire des fonctionnaires de catégorie C et des deux premiers échelons de la carrière des fonctionnaires de catégorie B.

Ces textes prévoient une seconde revalorisation à compter du 1er janvier 2015. Celle-ci se présente de manière uniforme. L'indice majoré de chaque échelon de la grille indiciaire de chaque échelon est majoré de 5 points, ce qui représente une augmentation nette annuelle pour chaque agent de 276 euros.

Afin de tenir compte de cette revalorisation, les indices de rémunération des quatre premiers échelons, du 6e et du 10e du premier grade de la catégorie B sont également réévalués.



UN SYNDICAT

ÇA SERT À QUOI ?

Depuis sa création, la CFTC a contribué à d'importantes avancées sociales :

- 1932 Loi généralisant les allocations familiales à l'ensemble des salariés
- 1936 Instauration de la semaine de 40 h, de deux semaines de congés payés et des conventions collectives
- 1946 Création de la Sécurité sociale
- 1950 Création du SMIG, qui devient le SMIC en 1970
- 1958 Création de l'assurance chômage (UNEDIC)
- 1968 Création de la section syndicale d'entreprise
- 1985 Création de l'allocation parentale d'éducation
- 2000 Généralisation de la semaine de 35 h
- 2006 La CFTC propose un nouveau « Statut du travailleur » qui sécurise les parcours de vie
- 2008 Instauration de la portabilité du Droit Individuel à la formation (DIF) : obligation de négocier le maintien dans l'emploi des seniors pour les grandes entreprises
- 2011 Accord national pour l'accès des jeunes à l'emploi et au logement
- 2013 Généralisation de la complémentaire santé pour tous les salariés
- 2014 Élargissement du dispositif de formation par la mise en place du Compte personnel de formation (CPF)

LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE
DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS, C'EST :

14 Fédérations
professionnelles

857
syndicats

135 000
adhérents

121 structures
départementales
et régionales

2 400
représentants

dans les organismes sociaux
(protection sociale, logement,
formation professionnelle...).

Le terrain est
au cœur de
l'action CFTC

AVEC LA CFTC,
CHOISISSEZ, VOUS AUSSI,
DE TRAVILLER AUTREMENT !

POUR UN
SYNDICALISME
QUI L'EMPORTE

Respect de la personne
et du bien commun

Force de propositions

Indépendant

Déterminé

Innovant

LE SYNDICAT CFTC,
UN SYNDICAT QUI BOUGE
AVEC LA FORMATION
PROFESSIONNELLE CONTINUE



La Vie à Défendre

www.cftc.fr